

## ANNONCES LÉGALES

## ANNONCES LÉGALES

Journal habilité par  
arrêté préfectoral de  
la Seine Maritime

## APPEL D'OFFRE

## COMMUNE DE BOURDAINVILLE

Marché de travaux relatif à l'opération  
d'aménagement du carrefour de la RD 929

## APPEL D'OFFRES AVEC PROCÉDURE ADAPTÉE

Maître d'ouvrage : Commune de BOURDAINVILLE.

Marché de travaux.

Procédure adaptée.

Date limite de réponse : 05.12.2025 à 12h00.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de BOURDAINVILLE, 1 place de la Mairie, 76700 BOURDAINVILLE.

Correspondant : Mme la Mairie, Mairie, Mme Séverine GEST, Tél. 02 35 96 86 98, Courriel : commune.bourdainville@wanadoo.fr

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://marchespublics.adm76.com>

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Lieu d'exécution : BOURDAINVILLE.

Code NUTS : FR232.

## Caractéristiques principales

Nature et étendue : Marché de travaux.

Marché unique.

Durée du marché ou délai d'exécution : 2 mois.

Objet du marché : Aménagement du carrefour de la RD 929.

## Procédures

Mode de passation : Procédure adaptée.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

## Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 5 décembre 2025, à 12h00.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Les dossiers de consultation peuvent être retiré sur le site : <https://marchespublics.adm76.com>

## COMMUNE DE SAINT VIGOR D'YMONVILLE

Travaux de construction d'un préau  
pour l'école primaire Claude Nougaro

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Mme Sandrine LEMOINE, Maire, 28 route du Village, 76430 SAINT VIGOR D'YMONVILLE, Tél. 02 35 20 51 63, Fax 02 35 20 89 46, Mèl : [mairie-st-vigor@wanadoo.fr](mailto:mairie-st-vigor@wanadoo.fr) - Web : <http://www.stvigor.fr>

SIRET 217 606 573 00012.

Type de pouvoir adjudicateur : Autre.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

L'avis implique un marché public.

Objet : Travaux de construction d'un préau pour l'école primaire Claude Nougaro.

Type de marché : Travaux.

Procédure : Procédure ouverte.

Lieu principal d'exécution : 40 chemin de la Grotte 76430 SAINT VIGOR D'YMONVILLE.

Durée : 12 mois, à compter du 02.02.2026.

Description : Justificatifs à produire :

- Acte d'engagement, CCTP, CCAP, DQE, pièces graphiques détaillées

- Copie du ou des jugements prononcés s'il est en redressement judiciaire

- Une déclaration du candidat (ou DC2) attestant sur l'honneur qu'il n'existe à son encontre aucune interdiction de soumissionner aux marchés et accords-cadres (cf. art. 43 du CMP)

- Références et moyens de l'entreprise

- CA sur les 3 dernières années

- Qualification de l'entreprise (carte professionnelle d'entrepreneur TP 2016)

- Attestation d'assurance responsabilité civile et décennale en cours de validité.

Classification CPV :

Principale : 45214200 - Travaux de construction de bâtiments scolaires.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui.

Forme du marché : Division en lots : non.

Conditions de participation

Critères : renvoi au R.C.

Marché réservé : Non.

Critères d'attribution : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

Dépôt dématérialisé : Activé.

Remise des offres : le 12.12.2025 à 15h00 au plus tard.

Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Validité des offres : jusqu'au 22.03.2026.

Modalités d'ouverture des offres :

Date : le 01.01.2026 à 10h00.

Lieu : Mairie.

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : Oui.

Commission d'appels d'offres

Renseignements complémentaires :

Obtention du dossier de consultation : Conformément aux dispositions du décret n°2002-692 du 30 avril 2002 et de l'article 56 du Code des marchés publics, le présent appel d'offres fait l'objet d'une procédure dématérialisée sur le site Marchés Publics en Seine-Maritime : <https://www.mpe76.fr>

Cette procédure permettra aux candidats qui le souhaitent de télécharger les documents du dossier de consultation sur un réseau électronique et de déposer une offre par voie électronique (se référer au règlement de consultation pour les modalités de

dépôt).

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de ROUEN, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN Cedex 1, Tél. 02 32 08 12 70, Fax 02 32 08 12 71, Mèl : [greffe.ta-rouen@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rouen@juradm.fr), Web : <https://rouen.tribunal-administratif.fr/>

Organe chargé des procédures de médiation : Tribunal Administratif de ROUEN, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN Cedex 1, Tél. 02 32 08 12 70, Fax 02 32 08 12 71, Mèl : [greffe.ta-rouen@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rouen@juradm.fr), Web : <https://rouen.tribunal-administratif.fr/>

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : 2 mois.

Envoi à la publication : le 17.10.2025.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 17.10.2025.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info/>

## ENQUETES PUBLIQUES

Métropole représentée par son Président M. Edouard PHILIPPE est responsable du projet.

MÉTROPOLE  
ROUEN NORMANDIE  
Commune de LA BOUILLE  
(76530)

Projet de déclassement par anticipation du Domaine Public Métropolitain du parc de stationnement dit "Joffet"

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° PPVS-25.578 du 1er octobre 2025, le Président de la Métropole Rouen Normandie a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à un projet de déclassement par anticipation du domaine public métropolitain situé sur la commune de LA BOUILLE soit, un parc de stationnement dit "Joffet".

A cet effet, a été désignée par le Président de la Métropole Rouen Normandie, Mme Françoise HEUACKER, Attachée Territoriale Principale, retraitée, en qualité de commissaire enquêteuse.

L'enquête publique se déroulera du jeudi 13 novembre 2025, 15h au vendredi 28 novembre 2025, 17h30 (dernier délai).

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur des registres en mairie de LA BOUILLE (1 rue de la République) et à la Métropole Rouen Normandie (le 108 allée Mitterrand à ROUEN) aux jours et heures d'ouverture habituels. Le dossier est également consultable sur la page internet de la Métropole spécifique à l'enquête publique : <https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/conciliation-publique/enquete-publique-sur-la-commune-de-la-bouille-parking-joffet>

La commissaire enquêteuse assurera des permanences en mairie de LA BOUILLE le :

- jeudi 13 novembre 2025 de 15h à 18h (ouverture de l'enquête publique),

- vendredi 28 novembre 2025 de 15h à 17h30 (fermeture de l'enquête publique).

Les observations formulées par le public seront enregistrées sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par la commissaire-enquêteuse, spécialement ouverts pour cet objectif aux jours et heures d'ouverture habituels de la Métropole Rouen Normandie et de la mairie de LA BOUILLE.

Le public peut adresser ses observations directement à la commissaire-enquêteuse :

- par courrier adressé à la Métropole avec la mention suivante sur l'enveloppe "Ne pas ouvrir" Commissaire enquêteuse de l'enquête publique relative au déclassement par anticipation du parc de stationnement dit "Joffet" à LA BOUILLE, lesquelles seront annexées au registre d'enquête, soit Mme la Commissaire-Enquêteuse, Déclassement par anticipation du parc de stationnement dit "Joffet" à LA BOUILLE, Métropole Rouen Normandie, 108, 108 allée François Mitterrand, CS 50589, 76000 ROUEN Cedex

- par courriel : [enquetepubliques.bouille@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:enquetepubliques.bouille@metropole-rouen-normandie.fr)

- sur le site internet de la Métropole Rouen Normandie <https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/conciliation-publique/enquete-publique-sur-la-commune-de-la-bouille-parking-joffet>

Les observations devront être adressées au plus tard à la date de la fin de l'enquête publique à savoir le vendredi 28 novembre 2025 à 17h30 (jour et heure de clôture de l'enquête publique).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêteuse aux mairies des communes concernées par le projet, à la préfecture de la Seine-Maritime (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement) et sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)) et de l'Eure ([www.eure.gouv.fr](http://www.eure.gouv.fr)).

Les autorités compétentes pour prendre les décisions à l'issue de l'enquête publique sont le préfet de la Seine-Maritime et le préfet de l'Eure.

Le présent avis sera affiché aux mairies concernées par le projet ainsi que sur le site concerné par le projet.

de la Métropole et à la mairie de LA BOUILLE, pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le Bureau Métropolitain se prononcera par délibération sur la suite à donner à cette procédure de déclassement par anticipation d'un parc de stationnement dit "Joffet" à LA BOUILLE (76530).

 PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME  
 PRÉFET DE L'EURE

PRÉFECTURE  
DE LA SEINE-MARITIME  
PRÉFECTURE DE L'EURE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la révision d'une déclaration d'utilité publique portant sur l'institution des différents périmètres de protection et d'une autorisation de traitement et de distribution des eaux destinées à la consommation humaine ainsi que d'une enquête parcellaire pour le captage des Ecumeaux à ELBEUF

**Métropole Rouen Normandie**  
Il est procédé du jeudi 6 novembre 2025 à 13h30 (heure d'ouverture de l'enquête) au vendredi 21 novembre 2025 à 17h (heure de clôture de l'enquête), soit pour une durée de 16 jours consécutifs, à une enquête publique conjointe préalable à la révision d'une déclaration d'utilité publique portant sur l'institution des différents périmètres de protection et d'une autorisation de traitement et de distribution des eaux destinées à la consommation humaine ainsi que d'une enquête parcellaire pour le captage des Ecumeaux à ELBEUF.

**Métropole Rouen Normandie**  
Le commissaire enquêteuse assure cinq permanences afin de recevoir les observations du public aux lieux, jours et heures suivantes :

- jeudi 6 novembre 2025 de 13h30 (heure d'ouverture de l'enquête) à 16h30 à la mairie d'Elbeuf (Seine-Maritime).

- mercredi 12 novembre 2025 de 15h à 18h à la mairie du Thuit de l'Oison (Eure).

- vendredi 14 novembre 2025 de 14h à 17h à la mairie de Saint-Ouen-du-Tilleul (Eure).

- mardi 18 novembre 2025 de 13h15 à 16h15 à la mairie de Saint-Pierre-du-Boscquérard (Eure).

- vendredi 21 novembre 2025 de 14h à 17h (heure de clôture de l'enquête) à la mairie d'Elbeuf (Seine-Maritime).

Les observations et propositions du public peuvent être déposées pendant toute la durée de l'enquête :

. sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <https://participation.proxiterritoires.fr/captage-des-ecumeaux-a-elbeuf>

. sur les registres papier disponibles aux mairies d'Elbeuf, Thuit de l'Oison, Saint-Ouen-du-Tilleul et Saint-Pierre-du-Boscquérard ;

**PRÉFECTURE  
DE LA SEINE-MARITIME  
DCPPAT / BUPE**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
Demande d'autorisation  
au titre des articles L.181-1  
et suivants du code  
de l'environnement concernant  
le classement de la digue  
d'ÉTRETAT en système  
d'endiguement de classe B  
Syndicat Mixte du Littoral  
de la Seine-Maritime**

Il est procédé du lundi 10 novembre 2025 à 8h30 au jeudi 11 décembre 2025 à 17h, soit pour une durée de trente-deux jours consécutifs, à une enquête publique relative à une demande d'autorisation au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement concernant le classement de la digue d'ÉTRETAT en système d'endiguement de classe B.

Cette enquête se déroule sur le territoire de la commune d'ÉTRETAT.

Cette demande d'autorisation présentée par le syndicat mixte du littoral de la Seine-Maritime concerne une régularisation de la digue littorale classée d'ÉTRETAT au titre du décret n° 2007 - 1735 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques en système d'endiguement au titre du décret n° 2015 - 526 du 12 mai 2015.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation est le préfet du département de la Seine-Maritime.

M. Alban BOURCIER, maître de conférences et ingénieur conseil, est désigné en qualité de commissaire enquêteur, Mme Anne PAGEL - VENABLES, ingénierie à la retraite, est désignée en qualité de suppléante au commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier sont consultables en version papier à la mairie d'ÉTRETAT, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier est également consultable :  
- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime : <https://www.seine-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-prevention-des-risques/Enquêtes-publiques-et-Consultations-du-public/Enquêtes-publiques/LOI-SUR-L-EAU/Classement-de-la-digue-d-Étretat-en-système-d-éndiguement-de-classe-B>

- sur le site : <https://participation.proxi-territories.fr/classement-d-éndiguement-d-étre-tat>

- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations et propositions du public peuvent être déposées pendant toute la durée de l'enquête :  
- sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <https://participation.proxi-territories.fr/classement-d-en>

digue-d-étre-tat  
. sur le registre papier disponible à la mairie d'ÉTRETAT ;  
. par courrier électronique à : classement-d-éndiguement-d-étre-tat@mail.proxiterritoires.fr  
. par courrier à la mairie d'ÉTRETAT (8 place Maurice Guillard, 76790 ÉTRETAT) en précisant que ce dernier est adressé à "M. le Commissaire enquêteur - classement de la digue d'Étretat en système d'endiguement de classe B". Les observations et propositions du public reçues par voie dématérialisée sont consultables pendant la durée de l'enquête sur le site internet dédié : <https://participation.proxiterritoires.fr/classement-d-éndiguement-d-étre-tat> Les dépositions peuvent se faire pendant toute la durée de l'enquête de manière anonyme ou non. En cas de déposition non anonyme, le public est informé que les données sont susceptibles d'être mises en ligne.

Le commissaire enquêteur assure cinq permanences afin de recevoir les observations du public à la mairie d'ÉTRETAT, aux jours et heures suivants :

- lundi 10 novembre 2025 de 8h30 à 11h30.

- mardi 18 novembre 2025 de 14h à 17h.  
- vendredi 5 décembre 2025 de 9h à 12h.  
- samedi 6 décembre 2025 de 9h à 12h.  
- jeudi 11 décembre 2025 de 14h à 17h.

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès du syndicat mixte du littoral de la Seine-Maritime à l'adresse mail : [loick.lelouarnant@sml76.fr](mailto:loick.lelouarnant@sml76.fr)

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans la mairie concernée, à la préfecture de la Seine-Maritime (Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement).

Le présent avis sera à la mairie d'ÉTRETAT ainsi que sur le site concerné par le projet.

**SOCIÉTÉS ET FONDS  
DE COMMERCE**

**SC DE LA CHAINEE  
Société Civile  
au capital de 1.000 €  
515 route de Sorquainville  
76640 NORMANVILLE  
SIREN 929 750 636  
RCS Le Havre**

**CAPITAL SOCIAL**

Par PV d'AGE en date du 17 octobre 2025, il a été décidé la modification statutaire suivante :  
**Capital social :**  
Ancienne mention : 1.000 €.  
Nouvelle mention : 1.010 €.  
**Prise d'effet :** le 17 octobre 2025.  
**Pour avis**  
La Gérance

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un ASSP en date du 15.10.2025, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :  
**Dénomination sociale : LE GRAND MARCHE.**

**Objet social : Décoration, prêt-à-porter, accessoires de mode.**

**Siège social : 33 place des Halles Centrale, 76600 LE HAVRE.**

**Capital : 8.000 €.**

**Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS LE HAVRE.**

**Co-gérance : M. BIDAUD Henrick, demeurant 18 rue du Gymnase, 76310 SAINTE ADRESSE et M. LE SECH Daniel, demeurant 3 rue Jean Doublet, 14600 HONFLEUR.**

**Henrick Bidaud**

**SCI GRIMBERT  
Société Civile Immobilière  
au capital de 15.244,90 €  
Siège social : 6 rue Voltaire  
76600 LE HAVRE**

**MODIFICATION**

Le 6 octobre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- a pris acte de la démission, à effet immédiat, de M. Claude GRIMBERT, demeurant 15 rue du Gât, 17270 MONTGUYON, de sa qualité de cogérant, M.Philippe GRIMBERT, demeurant 14 rue des Moulins 76600 LA HAVRE, devenant ainsi seul et unique gérant.

L'article 10 des statuts a été modifié en conséquence.

- a autorisé à effet immédiat, le transfert du siège social du 6 rue Voltaire 76600 LE HAVRE au 14 rue des Moulins 76600 LE HAVRE.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mentions en sera faite au RCS du HAVRE.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Il a été constitué une société par acte sous seing privé en date du 25 septembre 2025, à LE HAVRE.

**Dénomination : SCI Les foulées de l'Immo.**

**Forme : Société Civile Immobilière (SCI).**

**Objet : Achat, location, vente de biens immobiliers.**

**Durée de la société : 99 années.**

**Capital social fixe : 100 €.**

**Cession de parts et agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément de tous les associés.**

**Siège social : 13 rue Jean Baptiste Clément, 76290 MONTIVILLIERS.**

La société sera immatriculée au RCS LE HAVRE.

**Gérant : M. Valentin TEISSERE, demeurant 13 rue Jean Baptiste Clément, 76290 MONTIVILLIERS.**

**Gérant : M. Luc POISSON, demeurant 4 rue Zenobie Gaudouin, 76620 LE HAVRE.**

**Pour avis et mention**

**CENTRALE DES PHARMACIENS  
SAS**

**39-41 rue des Augustins**

**76000 ROUEN**

**508 409 737 RCS Rouen**

**Capital 1.000.000 €**

**RECTIFICATIF**

Dans l'annonce paru le 12 septembre 2025, il fallait lire M. Mohammed, Samir LACHACHI en tant que Directeur Général de la société et non M. Samir LACHACHI.

**Pour insertion**

**Le Président Astera - Associé unique**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme : SCI.**

**Dénomination : FRAMAD.**

**Objet :**

En matière immobilière :

- l'acquisition de tous terrains ainsi que l'édification de toutes constructions sur ces terrains ;

- l'acquisition, l'aménagement, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâti ou non bâti ;

- l'acquisition et la gestion de tous droits immobiliers ;

- l'aliénation de ceux de ces immeubles et/ou droits immobiliers devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société ;

En matière mobilière :

- l'acquisition par tous moyens et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, cotées ou non cotées, ainsi que de parts sociales, parts d'intérêts, droits mobiliers ou immobiliers, à l'exclusion des parts de sociétés en nom collectif ;

- et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère exclusivement civil de la société.

**Siège social : 110 rue de Nizas, FAUVILLE EN CAUX, 76640 TERRES DE CAUX.**

**Capital social : 1.000 €.**

**Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS LE HAVRE.**

**Gérance : Thierry LETHUILLIER demeurant 79 résidence Les Bocquets, HLM Les Bouleaux 76640 YEBLERON,**

Les cessions de parts sociales entre associés sont libres, celles faites à des tiers sont soumises à agrément donné par décision collective extraordinaire.

**Pour avis**

**VENTES JUDICIAIRES**

**SCPA DULIÈRE  
Avocats Associés  
au Barreau de DIEPPE  
42 Bd du Général de Gaulle  
76200 DIEPPE  
Téléphone : 02 35 06 63 00  
Courriel : [secretariat@duliere-avocat.fr](mailto:secretariat@duliere-avocat.fr)**

**VENTE SUR LICITATION**

à la Barre du Tribunal Judiciaire de DIEPPE, Palais de Justice, Square Carnot, 76200 DIEPPE, le mercredi 3 décembre 2025 à 9 h 30

Une maison d'habitation en colombage sisé Chemin de la Briquerie 76730 BACQUEVILLE EN CAUX (76730), comprenant une pièce principale avec coin cuisine, wc, une chambre et une salle d'eau avec douche pour une contenance de 01a 01ca.

**Mise à prix : 30.000 €.**

Les enchères sont obligatoirement portées par un Avocat au Barreau de DIEPPE.

Les conditions de la vente peuvent être consultées aux jours et heures ouvrables dans le cahier des charges déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de DIEPPE, au cabinet de la SCPA DULIÈRE, 42 boulevard du Général de Gaulle 76200 DIEPPE et sur les sites : <https://avonentes.fr> ou <https://www.encheres-publiques.com>

**Visite des lieux** par Maître CECCALDI, Commissaire de Justice à DIEPPE (02 32 14 45 20) le 26 novembre 2025 de 10h30 à 11h30.

**DIVERS**

**AVIS RELATIFS  
AUX SUCCESSIONS**  
Succession numéro : 007662 25 / 000060  
**Identité du défunt : PHILIPPE  
(Jeanne Marie Henriette)  
76 - Seine-Maritime  
Tribunal Judiciaire du Havre  
16 octobre 2025**

**AVIS D'ENVOI EN POSSESSION**  
Numéro de succession : 007662 25 / 000060. Date d'établissement du procès-verbal d'ouverture du testament : 16 octobre 2025. Informations concernant le défunt : PHILIPPE (Jeanne Marie Henriette). Date de naissance : 7 juin 1939. Lieu de naissance : LE HAVRE (76600). Date du décès : 18 septembre 2025. Lieu de décès : CRIQUETOT L'ESNEVAL (76280). Adresse : 4 route De Turretot, 76280 CRIQUETOT L'ESNEVAL. Notaire chargé de la succession : LEVEQUE (Xavier). Adresse : NOTAIRES SEINE ESTUAIRE, 28 rue Jules Le Cesne, 76600 LE HAVRE. Le défunt a institué un (ou des) légataire(s) universel(s). L'opposition est formée auprès du notaire chargé de la succession dans les conditions de l'article 1007 du Code civil.

**Le Courier  
Cauchois**

est habilité à publier les annonces judiciaires et légales. Mais, administrations, entreprises, notaires, avocats, particuliers peuvent nous confier jusqu'au mardi leurs textes pour insertion le vendredi.

**Tél. 02 33 72 50 60**

**Email : [ajl@lecourriercauchois.fr](mailto:ajl@lecourriercauchois.fr)**

## Vous êtes élu, professionnel, artisan...

Le Courier Cauchois est habilité à publier les annonces judiciaires et légales ainsi que les marchés publics du département de la Seine-Maritime.

**PENSEZ-Y !**

Les personnes intéressées peuvent adresser un courriel à **[ajl@lecourriercauchois.fr](mailto:ajl@lecourriercauchois.fr)** ou prendre contact au **02 33 72 50 60**

